



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion du : Mercredi 21 septembre 2022 par visio-conférence et présentiel

Animateur : M. AUVITU

Présents : MME. GOFFAUX, MM. GORIN, ELLIBINIAN, LE CAVIL, THOMAS, MATHIEU (Comité Directeur LPIFF), GUILLAUME (G.C.S.P)

Excusés : M. BOUDJEDIR

INFORMATIONS GENERALES

Réunion clubs – 15 septembre 2022

70% des clubs inscrits étaient représentés en visio-conférence lors de cette réunion de début de saison 2022/2023.

Les principales informations nécessaires à la bonne marche de cette saison ont été présentées aux clubs.

Les membres de la Commission ont répondu ensuite aux différentes questions des clubs.

Divers

Le règlement spécifique des compétitions Football Loisir a été mis en ligne sur le site de la LPIFF dans la rubrique DOCUMENTS/REGLEMENTS.

Début des compétitions :

- samedi 01/10/2022

- lundi 03/10/2022

Equipements : article 16.1.6 (source Règlement sportif général de la LPIFF – saison 2022-2023) Dans le cas où deux clubs se rencontrant portent des couleurs semblables ou susceptibles de prêter à confusion, le club visité est tenu de prendre des maillots d'une autre couleur que celle de son adversaire.

Forfait

Il est impératif de prévenir la Ligue avant :

- le vendredi 12h00 pour les matches du samedi matin

- le lundi 12h00 pour les matches du lundi soir

Au préalable du match, le club recevant doit impérativement prendre contact avec l'adversaire concernant les modalités de la rencontre (adresse du stade, équipements et horaires).

Procès-verbaux :

La Commission rappelle aux clubs qu'ils sont consultables à partir du vendredi après-midi, sur le site de la LPIFF et dans FootClubs pour l'éventuel PV discipline.

Les frais d'arbitrage sont à régler avant le début de la rencontre par moitié.

En attendant la mise en place de la FMI (Feuille de Match Informatisée), les résultats sont à saisir dans les 24 heures qui suivent la rencontre et les feuilles de match "papier" sont à transmettre dans les 48 heures. Nous vous conseillons d'en faire une photocopie.

Règlement des sommes dues à la LPIFF

Rappel : La Commission demande aux clubs concernés de faire le nécessaire pour se mettre en règle de manière auprès du service comptabilité de la Ligue.

Règlement des cotisations terrains de la LPIFF

Rappel : Les clubs ont reçu sur leur messagerie Gmail LPIFF une demande concernant le règlement de cette cotisation qui devait être acquittée avant le 15 septembre. Les clubs n'ayant pas effectué cette formalité devront le faire **impérativement avant le début du championnat, sous peine de sanction et d'interdiction d'accès au terrain.**

Prochaine réunion : mercredi 28 septembre 2022